



Succession et SCI

Par Mamandy

Bonjour,

Voilà mon problème.

Mon père a un cousin qui est décédé en janvier 2019, sans héritier, du côté de mon père tout le monde c'est bien renoncé à la succession, du côté paternel de notre cousin ils sont d'accord pour céder leur part, donc pas de souci non plus.

Le problème vient plus du côté du notaire, pour commencer j'ai dû effectuer énormément de démarche que la clair de notaire n'avait pas fait, comme l'estimation des deux biens immobilier, qui avait été fait en 2005 au décès de notre tante et qui avait été laissé à l'abandon depuis (sachant qu'un bien est en pleine forêt et qu'un arbre est tombé sur la maison), ou encore le fait qu'elle n'est pas fermé les compteur d'eau ou électricité, et qu'un de deux bien a été squatté bref, énormément d'erreur de sa part, si je dois toutes les énoncer j'en ai pour un moment.

Le notaire nous a conseillé de créer une SCI familiale pour que ce soit plus simple car mon papa avait 70 ans et qu'il devait emprunter pour récupérer la succession.

Nous avons donc suivi son conseil et nous avons ouvert une sci, celle-ci nous a couté environ 2000 euros à l'ouverture (frais de notaire (nous ne sommes pas passé par celui de la succession du cousin) et autres démarche obligatoire).

Et là, maintenant ils nous disent que nous ne pouvons pas récupérer la succession avec la SCI.

Pouvez-vous me faire savoir si, il est possible de récupérer la succession avec notre SCI s'il vous plaît ? Car je ne comprends pas pourquoi ils nous ont conseiller d'en créer une pour nous dire après coup que mon père ne peut pas récupérer la succession avec la SCI.

Sachant que mon père est le gérant de cette SCI et actionnaire majoritaire, moi je l'ai créé avec lui pour avoir plus de facilité au niveau des papiers, et que la succession revient à 46000 euros.

Nous ne voulons pas perdre le bien immobilier qui est en pleine forêt, elle appartient à notre famille depuis plus de 200 ans, mon père a passé son enfance là-bas, quand son grand-père y habité. Nous y tenons vraiment beaucoup.

Je vous remercie d'avance pour les réponse que vous pourrez m'apporter.

Par DIU1973

BONJOUR

Pouvez-vous me faire savoir si, il est possible de récupérer la succession avec notre SCI s'il vous plaît ?

La SCI n'est pas héritière, mais peut devenir propriétaire, par apport par chacun, de sa part à la SCI.

Par Mamandy

Merci beaucoup.